



PRESS RELEASE

447th Council meeting

- Foreign Affairs - Economic and Financial Affairs - Luxembourg, 5 April 1977

President:

Dr David OWEN

Secretary of State for Foreign and Commonwealth Affairs of the United Kingdom The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Renast VAN ELSLANDE

Minister for Foreign Affairs

Denmark:

Mr K. B. ANDERSEN
Mr Jens CHRISTENSEN

Minister for Foreign Affairs State Secretary, Ministry of Foreign Affairs

Federal Republic of Germany:

Mr Klaus von DOHNANYI

Minister of State, Federal Ministry of Foreign

Affairs

Mr Karl Otto POEHL

State Secretary, Ministry for Finance

France:

Mr Louis de GUIRINGAUD

Mr Robert BOULIN

Minister for Foreign Affairs

Minister responsible for

Economic and Financial Affairs

Ireland:

Mr Garret FITZGERALD

Minister for Foreign Affairs

Italy:

Mr Arnaldo FORLANI

Mr Antonio Mario MAZZARINO

Minister for Foreign Affairs

Under-Secretary of State, Ministry of the Treasury

Luxembourg:

Mr Gaston THORN Minister for Foreign Affairs

Mr Jacques POOS Minister for Finance

Netherlands:

Minister for Economic Affairs Mr R.F.M. LUBBERS

Mr L.J. BRINKHORST State Secretary for Foreign Affairs

United Kingdom:

Dr David OWEN Secretary of State for Foreign and

Commonwealth Affairs

Mr Frank JUDD Minister of State.

Foreign and Commonwealth Office

Mr Joel BARNETT Chief Secretary to the Treasury

Mr John TOMLINSON Parliamentary Under-Secretary of

State.

Foreign and Commonwealth Office

Commission:

Mr Roy JENKINS President

Mr François-Xavier ORTOLI Vice-President

Mr Wilhelm HAFERKAMP Vice-President

Mr Finn Olav GUNDELACH Vice-President

Mr Lorenzo NATALI Vice-President

Mr Claude CHEYSSON Member

Mr Richard BURKE Member

Vicomte Etienne DAVIGNON Member

Mr Christopher TUGENDHAT Member The Council carried out an overall assessment of Community budgetary problems on the basis of a communication from the Commission.

The discussions enabled the Member States to indicate their views on priorities and on certain institutional aspects.

At the close of the discussions the Council instructed the Permanent Representatives Committee to continue examining the institutional aspects and to report back to it around the middle of May.

DANISH KRONER

The Council adopted, in the official languages of the Communities, the Regulation amending Regulation (EEC) No 557/76 as regards the exchange rate to be applied in agriculture for the Danish Kroner.

The effects of the new Regulation are as follows:

former rate	new rate	deval.	Imp on prices in %	on MCAs in points
Dkr 1=0.126677UA	Dkr 1=0.122877UA	2	+3.093	points
1 UA=Dkr7.89407	1 UA=Dkr8.13822	٥	+3•093	O

The new representative rate of the Danish kroner will pply from 6 April 1977.

KOMMISSION DER EUROPÄISCHEN GEMEINSCHAFTEN

Bruxelles 4 avril 1977

LK/be

SPRECHERGRUPPE

compensatoires. FIN DIS.

PRIORITE P 1

remis au télex : 15. 15 4

Note BIO(77) 132 aux Bureaux nationaux cc. aux Membres du Groupe, à M. le Directeur général DG I et M. Olpitz, DG VIII

Conseil conjoint Budget/Affaires générales du 5 avril 1977 à Luxembourg

Le Conseil débutera à 10.00 h et ne durera probablement qu'une heure et demie. Un point sur l'ordre du jour : Appréciation globale des problèmes budgétaires de la Communauté (voir COM(77) 20 final et P-22 de 1977).

Dans sa communication, la Commission avait proposé des priorités à donner aux différents secteurs des dépenses, priorités budgétaires qui reflètent les priorités politiques de la Communauté. En outre, la Commission avait présenté tous les changements institutionnels en matière budgétaire qui devraient encore être adoptés en 1977 pour qu'ils puissent être appliqués pour le budget 1978.

- 1. Finalités budgétaires : La délégation néerlandaise va probablement regretter que la Commission n'a pas chiffré les priorités qu'elle propose pour les dépenses. Il est vrai que la Commission avait fait certaines estimations l'année dernière. Mais ce n'était pas une obligation puisque ce Conseil se place tout à fait en dehors de la procédure budgétaire. En plus, il ne peut s'agir que des estimations assez sommaires, puisque les propositions pour les différentes politiques ne sont pas encore faites en avril.
- 2. Changements institutionnels: En ce qui concerne la T.V.A., la Commission souligne l'urgence d'adopter toutes les dispositions nécessaires pour qu'à partir du 1-1-1978, le budget communautaire puisse être financé entièrement par des ressources propres.
 DIS: La délégation danoise ne veut pas adopter la 6ème directive sans qu'il y ait, parallèlement, des progrès satisfaisants pour la réduction des montants

Un débat pourrait s'accrocher à l'unité de compte européenne que la Commission a proposé d'introduire au budget 1978. La Commission demande au Conseil un engagement formel d'adopter les dispositions nécessaires en temps utile.

DIS: Il y a deux points de querelle: Les Danois font le même junctim qu'ils font pour la T.V.A. Les Britanniques sont d'accord pourvu que leur part relative dans le financement du budget soit définie comme la Commission le propose. Malheureusement, les Allemands, soutenus par les 5 autres Etats membres originaires, ne partagent pas l'opinion de la Commission, qui pourtant est très logique: la part relative des Britanniques est actuellement 19 %, celle des Allemands 26,5 %. L'article 131 du traîté d'adhésion prévoit un frein pour l'augmentation des parts relatives des nouveaux Etats membres jusqu'à 1979 inclus.

DIS:

Dans l'opinion allemande, la part relative de référence pour cette augmentation serait pour les Britanniques les 19 % actuels, pourc entage qui découle du calcul en unités de compte budgétaires. Dans l'opinion de la Commission, la part relative de référence serait aussi la part actuelle mais d'après le calcul en UCE. D'après Ce calcul, la part relative actuelle des Britanniques serait 11.8 %. En effet, si l'on veut appliquer un taux de croissance, les données de l'année de base et de l'année finale doivent être définies de la même méthode. Si le budget 1978 est exprimé en UCE, il faut exprimer celui de 1977 en UCE, également pour pouvoir mesurer des augmentations ou changements entre les deux. Si l'article 131 du traité d'adhésion ne prévoit rien à ce sujet, c'est parce qu'à l'époque on ne parlait pas encore d'UCE. Les Allemands se tiennent donc à la lettre de cet article, la Commission se tient à l'esprit de cet article, qui voulait que les nouveaux Etats membres s'adaptent progressivement au financement du budget. D'après la thèse allemande, les Britanniques devraient payer en 1978 beaucoup plus qu'avant pour descendre après et jusqu'en 1980 à la contribution normale. FIN DIS.

Amitiés.

M. SANTARELLI

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

Bruxelles , le 4 avril 1977
MV/mon

GROUPE DU PORTE-PAROLE

PRIORITE - P 1

Remis au télex à : 1646

Note BIO(77)132 suite 1 aux Bureaux nationaux c.c. aux Membres du Groupe, le Directeur général DG I et au Service "Relations avec les délégués de la Commission" DG VIII

Objet: Conseil du 5 avril 1977

Le programme des travaux se présente comme suit :

09h45 Signature d'une déclaration relative aux droits fondamentaux

La Commission participera à la signature d'une déclaration relative aux droits fondamentaux le 5 avril. 1977 à Luxembourg à l'occasion du Conseil des affaires générales. La cérémonie de signature aura lieu à Kirchberg à 09h45. Les présidents du Parlement, du Conseil et de la Commission signent la déclaration. Le président de la Cour sera présent, mais ne signe pas.

Une Note IP(77)90 vous sera envoyé pour vous rappeler brièvement de quoi il s'agit.

Une Note P - 30, qui est également distribuée aujourd'hui, résume le rôle de la Commission dans la protection des droits fondamentaux, en particulier les droits économiques et sociaux - domaine qui est plus particulièrement celui du travail de la Commission.

Enfin vous avez dans toutes les langues le rapport que la Commission a élaboré sur les droits fondamentaux (supplément 5/76 du Bulletin des Communautés européennes) et où vous pouvez vous documenter p. ex. sur la situation des droits fondamentaux dans les différentes constitutions nationales.

10h00 Session conjointe des Ministres des affaires étrangères et des Ministres des Fin
- Appréciation globale des problèmes budgétaires de la Communauté (voir BIO(77)1

11h30 Session du Conseil des affaires étrangères avec l'ordre du jour suivant : et 15h

- 1. Relations avec les Etats ACP
 - Préparation de la deuxième session du Conseil des Ministres ACP-CEE (Fidji, 13/14 avril 1977)
 - Situation d'une entreprise danoise au-Ghana.

2. CCEI

Travaux en vue de la reprise de la conférence.

Le Conseil est saisi d'une note de la présidence faisant le point de la situation. La Commission espère au moins une décision de principe en faveur d'un système de stabilisation des recettes d'exportation (quitte à se prononcer ultérieurement sur le choix du système) et en faveur d'une aide immédiate aux PVD les plus affectées.

3. Fonds commun

On fera le point des résultats de la négociation de Genève (probablement en même temps que le point 2).

4. Arrangement multi-fibres

Le Conseil devra arrêter les directives de négociation en vue du renguvellement de l'AMF. Les ministres vont probablement se borner à fixer les objectifs à poursuivre par la Communauté, ce qui permettra à la Commission de disposer d'un mandat pour la reprise des négociations à Genève le 18 avril, quitte à préciser : les méthodes à mettre en oeuvre pour atteindre ces objectifs, ultérieurement à la lumière des négociations. DIS. Les sept Etats membres n'ont pas renoncé nécessairement à demander la modification du texte de l'AMF pour permettre le "globalisation" s'il avérerait que le problème de la pénétration des marchés ne pourrait pas être résolu autrement. Fin DIS.

- Participation de la Communauté à la conférence des Nations-Unies pour la négociation d'un nouvel accord international sur le sucre (Genève, 18 avril/27 mai 1977)

6. <u>Pêche</u>

- a) Le Conseil examinera la situation créée par la décision du gouvernement irlandais d'introduire, avec effet à partir du 10 avril, des mesures unilatérales de conservation et de gestion des ressources de la pâche. Cette décision doit être vue dans le contexte des efforts pour trouver une solution communautaire, efforts qui n'ont pas pu aboutir jusqu'à présent en raison de l'attitude britannique.
- b) Le Conseil devra se prononcer également sur la prorogation des mesures intérimaires prises en faveur de certains pays tiers pour la période allant jusqu'au 31 mars. DIS. Le problème essentiel concernant l'extension du système de licences à l'Espagne. La Commission estime que les raisons qui ont pu justifier la délégation de l'octroi des licences pour les bâteaux des pays de l'Est à l'Etat exerçant la présidence ne sont pas valables dans le cas de l'Espagne, et que cette tâche devrait d'ores et déjà être attribuée à la Commission. Fin DIS.
- 7. Suites du Conseil européen de Rome Le Conseil européen, des 25 et 26 mars, n'avait pas eu le temps de s'occuper de la question de l'organisation de ses propres travaux, qu'il a donc renvoyée au Conseil affaires générales.
- 8. Relations avec le Portugal

A la suite de la demande portugaise d'adhérer à la Communauté, présentée le 28 mars dernier, le Conseil approuvera la lettre d'accusé de réception à envoyer au gouvernement portugais, et chargera la Commission de préparer son avis sur cette demande, conformément à l'article 237 du Traité CEE. DIS. Le Conseil examinera également la réponse à donner à la démarche du gouvernement américain auprès de la présidence pour inviter la Communauté à participer au consortium en vue d'accorder un prêt de 1.5 milliards de dollars au Portugal. Fin DI

9. Relations avec l'Espagne

Le Conseil approuvera les directives de négociation à la Commission en vue de l'adaptation de l'accord de 1970 à la Communauté Clargie. Il s'agit d'une solution en deux étapes : adaptation technique pour le 30 juin 1977 (fin de la période d'adhésion pour les trois nouveaux Etats membres), puis adaptation "économique" comportant des concessions agricoles par la Communauté en échanges de concessions tarifaires dans le domaine industriel par l'Espagne, en principe pour la fin de 1977.

10. Relations avec Malte

Le Conseil approuvera sans débat les directives de négociation pour la prorogation de la première étape de l'accord d'association CEE-Malte, qui vient à

échéance le 30 juin 1977. Cette prorogation, qui ira jusqu'au 31 déce sera assorti de certains afustements tarifaires.

11. Relations avec la Yougoslavie

La Commission rendra compte des résultats de la réunion ministérielle de la Commission mixte CEE-Yougoslavie le 28 mars dernier.

12. Dialogue euro-arabe

Le Conseil examinera la question de la contribution communautaire au fonds commun d'investissement.

Négociations d'adhésion Grèce

A 17 heures le Conseil interrompra ses travaux pour la deuxième session de négociation au niveau ministériel. La délégation grecque sera présidée par M. Papaligouras, ministre de la coordination, qui profite de l'occasion pour prendre contact aujourd'hui avec la Commission (MM Jenkins, Natali, Haferkamp, Cheysson et Davignon).

Les deux délégation se borneront à faire le point des travaux.

M. Santarelli

WASHINGTON/13 NEW YORK 18

RETRANSMISSION

16.54 21877B COMEU B 3446 COMEUR LU

TELEX NO. 1754

TELEX BRUXELLES:

PRIERE DE RETRANSMETTRE LE TEXTE AUX DESTINATIARES DE LA LISTE

D'ENVOI DES BIO DU GPP

MONSIEUR RUGGIERO

COPIE: MM. COLLOWALD. PRYCE ET HIJZEN

NOTE B I O (77) 132 (SUITE 2) AUX BUREAUX NATIONAUX C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE, LE DIR.GEN. DG 1 ET AU SERVICE "RELATIONS AVEC LES DELEGUES DE LA COMMISSION" DG VIII

OBJET: CONSEIL CONJOINT BUDGET/AFFAIRES GENERALES.

A 9 H 45. AVANT LA REUNION CONJOINTE DU CONSEIL. LES PRESIDENTS DE LA COMMISSION (JENKINS), DU PARLEMENT (COLOMBO) ET DU CONSEIL (OWEN) ONT SIGNE LA DECLARATION RELATIVE AUX DROITS FONDAMENTAUX (VOIR BIO 132 SUITE 1).

LE CONSEIL CONJOINT A DURE DE 10 H A 12 H 30 ET ETAIT SUIVI D'UN DEJEUNER. EN INTRODUCTION, M. TUGENDHAT A SOULIGNE DEUX POINTS: LA COMMISSION NE VEUT PAS AUGMENTER LE VOLUME DU BUDGET COMME BUT EN SOI MAIS SEULEMENT SI CECI CONDUIT AU DEVELOPPEMENT DES ACTIONS DE LA COMMUNAUTE. LES DEPENSES COMMUNAUTAIRES N'AUGMENTENT PAS NE-CESSAIREMENT LES DEPENSES PUBLIQUES GLOBALES DEANS LA COMMUNAUTE. ELLES REMPLACENT SOUVENT DES DEPENSES NATIONALES ET PERMETTENT AINSI MEME DES ECONOMIES.

DANS LA DISCUSSION SUIVANTE. IL Y AVAIT UN CONSENSUS ASSEZ GENERAL SUR LES FINALITES BUDGETAIRES A SUIVRE. LA LUTTE CONTR LE CHOMAGE ETAIT GENERALEMENT CONSIDEREE COMME PRIORITE PRIMORDIALE. PLUSIEURS DELEGATIONS ONT REGRETTE QUE L'ABSENCE DE CHIFFRES NE LEUR PERMET-TAIT PAS UNE DISCUSSION PLUS CONCRETE DES FINALITES BUDGETAIRES. LA DELEGATION ALLEMANDE A FAIT UNE PROPOSITION CHIFFREE POUR L'AUG-MENTATION DU VOLUME DU BUDGET (10 0/0), MAIS LE CONSEIL, EVIDEMMENT, QUI SE PLACAIT TOUT EN DEHORS DE LA PROCEDURE BUDGETAIRE. NE POU-VAIT PAS DISCUTER DE TELLES PROPOSITIONS. LE DROIT D'INITIATIVE POUR LE BUDGET EST A LA COMMISSION. A CE PROPOS, M. TUGENDHAT A SOULIGNE QU'IL N'ESTIME PAS DEVOIR PROPOSER DES CHIFFRES, QUI, A CE STADE DE LA PREPARATION BUDGETAIRE, NE POURRAIENT ETRE QUE DE VAGUES ESTIMATIONS.

TR.

I.S.

FIN

AGR.

ENE.

R.D

ADM_

S.A.

FN CE QUI CONCERNE LES QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, LE CONSEIL A DDECIDE QUE LA COUR DES COMPTES SERA INSTALLEE A LUXEMBOURG. LES DELEGATIONS S'EXPRIMAIENT EGALEMENT EN FAVEUR DE LA PERCEPTION DES RESSOURCES PROPRES (RVA) ET DE L'INTRODUCTION DE L'UNITE DE COMPTE EUROPEENNE POUR LE BUDGET COMMUNAUTAIRE DE 1978. MAIS SUBSISTENT LA RESERVE DANOISE (JUNCTIM IVA/UCE/MONTANTS COMPENSATOIRES) ET LA DIVERGENCE DE VUES SUR L'INTERPRETATION DE L'ART. 131 DU TRAITE D'ADHESION.

EN FIN DE COMPTE, LE CONSEIL ETAIT OBLIGE DE RENVOYER AU COREPER LES PROBLEMES OUVERTS ET QUI, SUR LE PLAN INSTUTUTIONNEL, DEMEURENT AUSSI NOMBREUX QU'AVANT. CELUI-CI DEVRAIT REEXAMINER CES PROBLEMES ET SOUMETTRE UN RAPPORT AU CONSEIL. UN CONSEIL BUDGET, QUI SE PLACERAIT EGALEMENT EN DEHORS DE LA PROCEDURE BUDGETAIRE, DEVRAIT ALORS EN DISCUTER FIN MAI/DEBUT JUIN.

IL Y AVAIT DE S VOIX DE REGRET QUE CE CONSEIL CONJOINT ETAIT OBLIGE DE RENVOYER LE DOSSIER AU COREPER, SUR QUOI M. TUGENDHAT A REMARQUE QU'IL N'AVAIT PAS ETE DANS SON INTENTION DE NE PREVOIR QU'UNE HEURE ET DEMIE DE DISCUSSION DE CE CONSEIL (QUI S'EST FI-NALEMENT PROLONGE D'UNE AUTRE HEURE).

LA DISCUSSION D'UNE PROPOSITION DE LA COMMISSION, INTRODUITE EN DERNIERE MINUTE ET SOUTENANT LA DEMANDE DANOISE DE DEVALUER LA COURONNE DANOISE VERTE, A ETE REMISE AU PROCHAIN CONSEIL AGRICOLE.

AMITIES

L. KLEIN

5.4.77

3446 COMEUR LU 21877B COMEU B

COMEUR BRU

NNNN

NNNV

WASHI VG TO N

NEW YORK / 9

COMEUR BRU 21H23

RETRANSMISSION

K 20.48 21877A COMEU B 3446 COMEUR LU

TELEX NO. 1772

PRIERE DE FAIRE DISTRIBUTION HABITUELLE A PARTIR DE BRUXELLES

MO'ISIEUR RUGGIERO

COPIE: MM. COLLOWALD, PRYCE ET HIJZEN

NMNOTE B I O (77) 132 (SUITE 3) AUX BUREAUX NATIONAUX C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE, LE DIR.GEN. DE LA DG 1 ET AU SERVICE "RELATIONS AVEC LES DELEGUES DE LA COMMISSION" DG VIII

OBJET: CONSEIL AFFAIRES GENERALES

2EME SESSION DE NEGOCIATIONS AVEC LA GRECE

LE PRESIDENT DU CONSEIL A FAIT LE POINT DES NEGOCIATIONS D'ADHESION DEPUIS LA DERNIERE REUNION MINISTERIELLE DU 19 OCTOBRE 1976. IL A RAPPELE QUE L'OBJECTIF DE LA PRESENTE PHASE DES NEGOCIATIONS DOIT ETRE DE DEGAGER UNE 'VUE D'ENSEMBLE' DES PROBLEMES ET DES SOLU-TIONS POSSIBLES, ETANT ENTENDU QUE C'EST SEULEMENT A LA LUMIÈRE DE CETTE VUE D'ENSEMBLE QUE LA COMMUNAUTE POURRA FORMULER DES PROPO-SITIONS PRECISES. JUSQU'A PRESENT, LA DELEGATION GRECQUE A SOUMI DES MEMORANDA SUR L'UNION DOUANIÈRE, LES RELATIONS EXTERIEURES, LA POLITIQUE REGIONALE, LE BUDGET, L'AGRICULTURE ET LES QUESTIONS CECA. DE SON COTE, LA COMMUNAUTE À DEPOSE DES MEMORANDA SUR LES QUATRE PREMIERS THEMES ET ELLE PREPARE ACTUELLEMENT DES MEMORANDA SUR LES DEUX AUTRES: TOUTEFOIS, ETANT DONNE LE CARACTERE DEVELOPPE DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE ET LES INTERETS IMPORTANTS EN CAUSE DE PART ET D'AUTRE, LA PREPARATION DE LA POSITION COMMUNAU-TAIRE SUR L'AGRICULTURE DEMANDERA ENCORE UN CERTAIN TEMPS. TOUT EN RECONNAISSANT QU'IL FAUT COMPLETER CETTE PHASE DES NEGOCIATIONS AUSSI RAPIDEMENT QUE POSSIBLE, LE PRESIDENT OWEN A SOULIGNE LA NECESSITE DE BIEN PREPARER LES TRAVAUX. REPONDANT A CERTAINES PRE-OCCUPATIONS GRECQUES, LE PRESIDENT A INDIQUE QUE LS COMMUNAUTE DOIT ENCORE RESERVER SA POSITION SUR LA DUREE DE LA PERIODE TRANSITOIRE. D'AUTRE PART, IL A SOULIGNE QUE LES SOLUTIONS PREVUES POUR LES DIF-FERENTS PROBLEMES DANS LE CADRE DE L'ASSOCIATION DEVRONT ETRE NECES-SAIREMENT REVUES DANS LE CADRE DE L'ADHESION, QUI IMPLIQUE UN CHAN-GEMENT QUALITATIF DANS LES RELATIONS ENTRE LA GRECE ET LA COMMUNAUTE. EN CE QUI CONCERNE LE PROBLEME DE LA GLOBALISATION, LE PRESIDENT A ASSURE LA DELEGATION GRECQUE QUE SI LA COMMUNAUTE NE PEUT PAS IGNO-RER LES IMPLICATIONS DES NOUVELLES DEMANDES D'ADHESION, ELLE ESTIME NEANMOINS QUE LES NEGOCIATIONS DEJA ENGAGEES AVEC LA GRECE DEVRAIENT CONTINUER A ETRE MENEES EN FONCTION DE LEURS MERITES PROPRES.

LE VICE-PRESIDENT NATALI A ENSUITE FAIT LE POINT SUR L'EXAMEN DU DROIT DERIVE.

Global Comm

POUR LA GRECE, M. PAPALIGOURAS A EMPRIME L'ESPOIR QUE LA PHASE ACTIVE DES NEGOCIATIONS PUISSE DEBUTER AVANT LES VACANCES D'ETE. IN A EXPRIME SA SATISFACTION A CONSTATER QUE LA COMMUNAUTE RECONNAIT LE CARACTERE SPECIFIQUE DES NEGOCIATIONS AVEC LA GRECE, EN SOULIGNANT LA PORTEE ECONOMIQUE LIMITEE DES PROBLEMES POSES PAR L'INTEGRATION DE LA GRECE A LA COMMUNAUTE, PAR EXEMPLE DANS LE SECTEUR AGRICOLE, SANS PARLER DE L'INTERPENETRATION DES ECONOMIES GRECQUES ET COMMUNAUTAIRE DU FAIT DE L'ASSOCIATION. LA GRECE A DEJA ACCEPTE L'ACQUIS COMMUNAUTAIRE ET ELLE EST PRETE A REJOINDRE LE TRAIN EN MARCHE.

JUSQU'AU MOMENT DE LA REUNION AVEC LA GRECE A 17 H, LE CONSEIL AVAIT TRAITE LES POINTS SUIVANTS :

- DIALOGUE NORD-SUD:

UN GROUPE DE HAUTS FONCTIONNAIRES A ETE CHARGE DE METTRE AU POINT UNE POSITION COMMUNE DE LA COMMUNAUTE SUR LES PRINCIPAUX PROBLEMES EN VUE DE LA REUNION DE COORDINATION A 3 A PARIS LE 6 AVRIL ET DE LA CONFERENCE MINISTERIELLE AU MOIS DE MAI, EN SE BASANT SUR UN PROJET SOUMIS PAR LA PRESIDENCE. LES MINISTRES ONT CONVENU DE NE DONNER AUCUNE PUBLICITE AU CONTENU DE CETTE POSITION COMMUNE AU STADE ACTUEL.

- RENOUVELLEMENT DE L'ARRANGEMENT MULTI-FIBRES (AMF)

LE CONSEIL A CHARGE UN GROUPE DE TRAVAIL DE METTRE AU POINT UNE FORMULE DE GLOBALISATION INTERNE, C.-A-D. UN ENSEMBLE DE MESURES A PRENDRE PAR LA COMMUNAUTE SUSCEPTIBLES D'ASSURER UNE STABILISATION DES IMPORTATIONS DES PRODUITS TEXTILES DONT LE TAUX DE PENETRATION DU MARCHE A ATTEINT DES NIVEAUX PARTICULIEREMENT ELEVES. UN ACCORD SUR CE POINT PERMETTRAIT L'ADOPTION DU MANDAT DE NEGOCIATION DEJA APPROUVE PAR LE COREPER EN VUE DU RENOUVELLEMENT DE L'AMF.

- RELATIONS AVEC LE PORTUGAL:

LE CONSEIL A PRIS NOTE DES TROIS LETTRES EN DATE DU 28 MARS 1977 PAR LESQUELLES LE PORTUGAL A DEMANDE SON ADHESION AUX TROIS COMMUNAUTES EUROPEENNES ET A APPROUVE FORMELLEMENT LE TEXTE DES TROIS ACCUSES DE RECEPTION QUE LE PRESIDENT DU CONSEIL ADRESSERA AU PREMIER MINISTRE PORTUGAIS. D'AUTRE PART, LE CONSEIL A DECIDE A METTRE EN OEUVRE LA PROCEDURE PREVUE PAR LES TRAITES EN MATIERE D'ADHESION, EN CONSTATANT QUE DANS L'ELABORATION DE SON AVIS, LA COMMISSION RESTERA EN CONTACT ETROIT AVEC LES ETATS MEMBRES ET LE PORTUGAL, AINSI QU'IL AVAIT ETE ENVISAGE PAR LE CONSEIL LORS DE SA REUNION DU 8 FEVRIER. DIS: LA QUESTION DE LA PARTICIPATION EVENTUELLE DE LA COMMUNAUTE AU PRET DE 1,5 MILLIARDS DE DOLLARS EN FAVEUR DU PORTUGAL PROPOSE PAR LES ETATS-UNIS A ETE RENVOYEE AU COREPER. FIN DIS.

A SUIVRE

AMITIES.

M. VASEY

5.4.77 3446 COMEUR LU 21877A COMEU B COMEUR BRU

NNNN

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

Bruxelles , le 6 avril 1977
MV/mon

GROUPE DU PORTE-PAROLE

PRIORITE - P 1

Remis au télex à : 12450

Note BIO(77)132 suite 4 et fin aux Bureaux Nationaux c.c. aux Membres du Groupe, à M. le Directeur général DG I et M. Olpitz, DG VIII

Objet: Conseil du 5 avril 1977

Voilà les résultats du Conseil, qui s'est terminé vers minuit mardi soir :

Dialogue Nord-Sud

Le Conseil a approuvé les orientations ("guidelines") pour les négociations communautaires en vue de la réunion de coordination du groupe des huit (pays industrialisés) à partir du 6 avril. Ce n'est que le 3 mai que le Conseil approuvera l'ensemble des mesures à proposer aux PVD dans le cadre de la CCEI de sorte que la Communauté dispose d'une position commune lors du sommet occidental. Les orientations approuvées mardi par le Conseil ont donc un caractère conditionnel et sont largement inspirées par des considérations tactiques appropriées à ce stade des négociations avec le groupe des 19. Elles portent entre autres sur le fonds commun, sur lequel le Conseil européen de Rome avait déjà marqué son accord, sur la stabilisation des recettes d'exportation et sur l'idée d'une action spéciale en faveur des PVD les plus défavorisées, mais le Conseil n'entend pas dévoiler sa position à ce stade.

DIS. A cet égard, je vous prie de s'abstenir de tout commentaire sur le chiffre de 1 milliard de dollars qui aurait été avancé pour l'action spéciale, d'autant plus qu'aucun chiffre n'a été approuvé par le Conseil. Fin DIS.

Pêche

- 1. Le Conseil a approuvé trois règlements prorogeant les mesures intérimaires autonomes fixant les possibilités de pêche reconnues à certains pays pour le premier trimestre de 1977. Cette prorogation va jusqu'au 31 mai pour L'URSS, la RDA et la Pologne, jusqu'au 30 juin pour l'Espagne, le Portugal et la Finlande, et jusqu'au 30 juin pour la Suède, qui reçoit une allocution supplémentaire de 5 000 tonnes de "blue whiting" à titre exceptionnel pour le mois d'avril. La poursuite des activités de pêche par l'Espagne et le Portugal est subordonnée à l'octroi de licences, qui seront délivrées pour le compte de la Communauté par l'Etat exerçant la présidence. Pour la Commission, M. Gundelach a retiré son opposition à cette formule, étant entendu qu'à partir du 1er juillet, la delivrance des licences devra être assurée par la Commission, point de vue qui est également partagé par huit délégations. La délégation britannique, sans s'engager formellement, a laissé entrevoir la possibilité d'un changement d'attitude à ce sujet.
- 2. M. Gundelach a fait rapport sur les négociations en cours avec différents pays tiers. Après avoir constaté que l'Islande n'a donné aucune indication, ni sur la poursuite des activités de pêche dans le court terme, ni sur le contenu de l'accord cadre à long terme, M. Gundelach a proposé une nouvelle démarche politique auprès du gouvernement islandais à effectuer conjointement par la Commission et la Présidence. Cette suggestion a été retenu et le COREPER a été chargé de préparer le contenu de la démarche. Il a également évoqué la situation à l'égard du Sénégal et des Etats-Unis qui intéresse plus particulièrement l'Italie.

3. Le Conseil a ensuite examiné la situation créée par la décision du gouvernement irlandais de mettre en oeuvre à partir du 10 avril, des mesures de conservation unilatérales, consistant essentiellement à interdire des bateaux de plus de 33 metres et de 1 100 chevaux dans les eaux irlandaises sauf dans le cas de plans de pêche soumis au gouvernement irlandais par les Etats intéressés. Après avoir vainement essayé de persuadé les Britanniques de revenir sur leur refus d'accepter la solution communautaire sur laquelle le Conseil agricole des 24 au 26 mars n'avait pu se mettre d'accord (les arguments étaient les mêmes mais l'atmosphère était sensiblement meilleure), le Conseil a concentré ses efforts sur la recherche d'une solution de procédure pour desamorcer les conflits possibles entre l'Irlande et les autres Etats membres intéressés. Il a été convenu que pour la période allant jusqu'à la fin juin, les plans de pêche exigés par le gouvernement irlandais feront l'objet de consultations entre celui-ci, la Commission et les pays membres intéressés, conformément à la procédure prévue dans l'annexe VI de l'accord de La Haye. Cette solution, qui n'implique l'acceptation des mesures irlandaises nipar la Commission ni par les autres membres, offre la possibilité de rendre leurs conséquences acceptables, du moins pour un certain temps, étant entendu que le gouvernement irlandais devra faire preuve de modération dans la mise en ocuvre de ces mesures.

Arrangement multi-fibres

Le Groupe de travail n'a pas pu se mettre d'accord sur le texte d'une formule de globalisation interne (voir BIO précédente). Le COREPER reprendra le dossier le 20 avril prochain, ce qui signifie que la Commission ne disposera pas d'un mandat pour la reprise des négociations au sein du Comité des textiles de l'AMF. Le Président Owen a rappelé à la presse que la Communauté est très ferme sur l'objectif, à savoir la stabilisation des importations des produits textiles dont le taux de pénétration du marché communautaire est particulièrement élevé, les divergences de vues portant sur les méthodes et la tactique à mettre en oeuvre pour réaliser cet objectif.

Arrangement international sur le sucre

Le Conseil a autorisé la Communauté à participer aux négociatione en vue de conclure un arrangement international sur le sucre selon la formule habituelle d'une délégation unique avec la Commission comme porte-parole. La délégation communautaire continuera à défendre la position définie en 1973, à savoir un accord basé sur des prix minima et maxima avec système de stockage, les délégations française et belge ayant refusé d'accepter une modification des directives déjà arrêtés. En acceptant cela, M. Gundelach a indiqué que s'il s'avère que cette approche ne peut pas aboutir, la Commission se réserve de pouvoir la question soit dans le cadre de la coordination sur place, soit en Conseil.

Relations avec les Etats ACP

Le Conseil a préparé la position à prendre par la Communauté lors de la réunion ministérielle avec les Etats ACP à Fidji les 16 and 17 avril.

Espagne

Le Conseil a approuvé sans débat les directives de négociation pour l'adaptation de l'accord de 1970 (voir BIO précédante).

<u>Malte</u>

Le Conseil a approuvé également sans débat les directives de négociation en vue de la prorogation de la 1ère étape de l'accord d'association CEE-Malte jusqu'au 31 décembre 1979.

Yougoslavie

Le Conseil a évoqué brièvement la réunion de la Commission mixte CEE-Yougoslavie au niveau ministériel le 28 mars. La Commission et plusieurs délégations ont tenu à marquer l'importance politique du dialogue avec ce pays.

Dialogue euro-arabe

Le Conseil a approuvé une contribution de 3,5 millions de dollars pour le financement des activités et projets à décider dans le cadre du dialogue euro-arabe. DIS. La Commission et 8 délégations étaient prêtes à accepter une contribution de 4 MUC (5 millions de dollars), mais la France ne pouvait pas aller au-delà du chiffre retenu. Fin DIS.

Amitiés

Santarelli